



Ville de Puttelange-aux-Lacs

Hôtel de ville Tél 03 87 09 60 01
Rue Wilson Fax 03 87 09 55 04

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 février 2021 – 10h

Présents : M. DECKER Claude, M. VICO Francisco, M. TABBONE Antonio, M. TRINKWELL Jean-Marie, Mme JANSEM Myriam, M. BERG Raymond, M. DURAND Gérard, Mme MICHON Isabelle, M. POSTAL Dominique, Mme HAMANN Isabelle, M. GABRIEL Alain, Mme SADLER Mélanie, M. SCHNEIDER Pascal, Mme BECKER Coralie, Mlle BARBANO Tiffany, M. NEUMANN Jean-Luc, M. MULLER Grégory, Mme MARTINET Frédérique, Mme ISLER Charlène

Procurations : Mme HENRY Anne-Marie à Mme JANSEM Myriam, Mme OLTMANN Viviane à M. DECKER Claude

Absents : Mme FOEGEL Martine (excusée), M. MEYER Fernand

Le treize février deux mille vingt et un, à dix heures, au Centre d'Action Culturel, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Claude DECKER, Maire, suite aux convocations adressées le 5 février 2021 pour la 6^{me} séance du présent mandat.

A 10 heures 00, M. le Maire ouvre la séance, salue les personnes présentes et procède à l'appel nominatif. Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

Une minute de silence est observée en mémoire de M. Jean LANG.

M. le Maire indique que la délibération « n° 2020-144 Dépenses d'investissement » a été modifiée sur demande de la perception, ceci n'est qu'une modification liée à la présentation de cette dernière (aucun changement sur le fond).

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Désignation d'une secrétaire de séance

Mme BECKER Coralie est désignée pour assurer cette fonction.

1) Compte administratif et compte de gestion

M. le Maire présente les comptes administratifs et sort de la salle. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes administratifs 2020 et les comptes de gestion 2020 conformes aux comptes administratifs, pour les budgets Commune et camping et qui s'établissent comme suit :

COMMUNE	Fonctionnement	Dépenses	1 660 600,17 €
		Recettes	2 848 248,73 €
		Excédent	1 187 648,56 €
	Investissement	Dépenses	1 931 645,94 €
		Recettes	1 371 776,87 €
		Déficit	559 869,07 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			627 779,49 €

Nombre de voix POUR : 15 / MARTINET	Nombre de voix CONTRE : 4 / MM. NEUMANN, MULLER et Mmes ISLER, Nombre d'ABSTENTIONS : 0 /
--	--

M. Claude DECKER, Maire, ne prend pas part au vote.

Les 4 élus de l'opposition votent contre car M. NEUMANN n'a pas reçu les documents envoyés par email par la mairie et faisant état de la situation budgétaire de la commune. M. MULLER motive en disant que les chiffres ne correspondent pas.

CAMPING	Exploitation	Dépenses	15 994,59 €
		Recettes	21 464,44 €
		Excédent	5 469,85 €
	Investissement	Dépenses	0 €
		Recettes	139 571,00 €
		Excédent	139 571,00 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE			145 040,85 €

Nombre de voix POUR : 15 / MARTINET	Nombre de voix CONTRE : 4 / MM. NEUMANN, MULLER et Mmes ISLER, Nombre d'ABSTENTIONS : 0 /
--	--

M. Claude DECKER, Maire, ne prend pas part au vote.

Les 4 élus de l'opposition votent contre car M. NEUMANN n'a pas reçu les documents envoyés par email par la mairie et faisant état de la situation budgétaire du camping. M. MULLER motive en indiquant que les chiffres ne correspondent pas.

2) Affectation des résultats

a) Budget camping

Après avoir entendu les Comptes Administratifs 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, l'Assemblée délibérante décide d'affecter les résultats du camping au budget principal de la Commune à savoir :

Fonctionnement : 139 571,00

Investissement : 5 469,85

Nombre de voix POUR : 17 / MARTINET	Nombre de voix CONTRE : 4 / MM. NEUMANN, MULLER et Mmes ISLER, Nombre d'ABSTENTIONS : 0 /
--	--

b) Budget principal

Après avoir entendu les Comptes Administratifs 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Considérant la dissolution de l'AFUA en date du 6 octobre 2020,

Considérant la clôture du budget camping au 31/12/2020,

Considérant les résultats suivants :

	BP Commune	Camping	Afua		Résultat invt	Résultat fct
Investissement	-559 869.07 €	139 571.00 €	-15 000.00 €		-435 298.07 €	
Fonctionnement	1 187 648.56 €	5 469.85 €	88 641.85 €			1 281 760.26 €

L'assemblée délibérante décide d'affecter le résultat comme suit :

COMMUNE

Excédent de fonctionnement 1 281 760,26 €

Affectation :

- **962 521,72 € au compte 002 pour un report à nouveau**
- **319 238,54 € au compte 1068 pour financer les investissements (en tenant compte du solde des restes à réaliser de 116 059,53 €)**

Nombre de voix POUR : 17 / MARTINET	Nombre de voix CONTRE : 4 / MM. NEUMANN, MULLER et Mmes ISLER, Nombre d'ABSTENTIONS : 0 /
--	--

3) Subvention DETR / DSIL 2021 pour le projet de mise en accessibilité de la mairie et sa mise aux normes

Considérant la possibilité de créer une maison France Services,

Considérant que la nécessité de réaliser les travaux de mise en accessibilité de la mairie par la pose d'un élévateur,

Considérant les travaux supplémentaires liés au désamiantage des espaces concernés par le projet de mise en accessibilité,

Vu les dépenses prévisionnelles du projet de réhabilitation partielle de la mairie estimées à 172 080.58 € HT,

Le Conseil Municipal décide :

- de solliciter au titre des dispositifs DETR / DSIL pour l'année 2021 une subvention de 42 231.03 € (soit 40 % du montant total), complémentaire à celle accordée le 7 juillet 2020 selon les modalités fixées dans le plan de financement présenté ci-dessous,

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Travaux	105 577.58 €	DETR et /ou DSIL (Etat)	42 231.03 €	40
		Emprunt / fonds propres	63 346.55 €	60
Totaux	105 577.58 €		105 577.58 €	100

- de s'engager à ne pas démarrer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet,
- de s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 10 décembre 2019.

Pour mémoire : subvention accordée de 19 951 € sur une base éligible de 66 503 €.

Nombre de voix POUR : 17 / MARTINET	Nombre de voix CONTRE : 4 / MM. NEUMANN, MULLER et Mmes ISLER, Nombre d'ABSTENTIONS : 0 /
--	--

4) Facturation de la surveillance des digues au SILMA

Considérant les heures de surveillance effectuées par M. Charles JUIF, ouvrier communal, sur les digues de Diefenbach et du Welschhof,

Considérant que la compétence de surveillance des digues de la ligne Maginot Aquatique est assurée par le Syndicat Intercommunal de la Ligne Maginot Aquatique,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de M. le Maire décide :

- de facturer 56,32 h de travail pour un coût horaire de 22,23 € au SILMA, soit un coût total de 1 251,99 €,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Nombre de voix POUR : 21 /	Nombre de voix CONTRE : 0 /	Nombre d'ABSTENTIONS : 0 /
----------------------------	-----------------------------	----------------------------

5) Groupement de commandes électricité pour les contrats supérieurs à 36 kva

Le Conseil Municipal, sur le rapport de M. le Maire,

Vu les directives européennes relatives à l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité,

Vu la loi relative à la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité du 7 décembre 2010, dite loi NOME,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant qu'une opportunité d'économie pour les contrats supérieurs à 36 kVA a été constatée,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées souhaitent lancer en commun une consultation relative à l'achat d'électricité,

d é c i d e

De constituer un groupement de commandes, en vue de la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité pour les contrats supérieurs à 36 kVA, dont les membres sont :

- La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,
- Les Communes membres de la CASC intéressées,

De désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement,

De prévoir que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention de groupement ainsi que toutes pièces ou documents ayant trait à la concrétisation de cette affaire.

Nombre de voix POUR : 21 /	Nombre de voix CONTRE : 0 /	Nombre d'ABSTENTIONS : 0 /
----------------------------	-----------------------------	----------------------------

6) Convention Centre de Gestion / Commune portant sur la prévention des risques psychosociaux

Vu les articles R 4121-1 et suivants du Code du Travail précisant que les employeurs territoriaux doivent transcrire et mettre à jour dans un Document Unique le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Considérant la proposition de conventionnement avec le Centre de Gestion de la Moselle pour l'accompagnement de la commune dans une démarche de prévention des risques psychosociaux,

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Moselle pour l'accompagnement de la commune dans une démarche de prévention des risques psychosociaux sur la base des tarifs énoncés dans la convention et annexée à la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention concernant la démarche d'évaluation des risques et à recevoir la subvention allouée.

Nombre de voix POUR : 17 / MARTINET	Nombre de voix CONTRE : 4 / MM. NEUMANN, MULLER et Mmes ISLER, Nombre d'ABSTENTIONS : 0 /
--	--

7) Achat de terrains situés rue de Forbach (derrière le COLRUYT)

Ce point est ajourné.

8) Tarifs des régies 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs comme suit avec application immédiate :

❖ **Pêche**

Carte de pêche simple annuelle	55 €
Carte de pêche simple mensuelle	30 €
Carte de pêche simple journalière	8 €
Carte de pêche simple 12-16 ans annuelle	25 €
Carte de pêche simple 12-16 ans mensuelle	12 €
Carte de pêche avec barque annuelle	100 €
Location ponton	65 €
Carte planche à voile ou canotage annuelle	45 €

Carte planche à voile ou canotage mensuelle	15 €
Carte planche à voile ou canotage journalière	8 €
Carte de voilier annuelle	90 €
Carte de voilier mensuelle	40 €
Carte de voilier journalière	8 €
Supplément pêche de nuit	70 €
Transaction de ponton	40 €

❖ **Droits de place**

Droits de place marché hebdomadaire le ml	0,80 €
Droits de place foires et braderies le ml	1,60 €
Vente de produits alimentaires, par jour	20,00 €
Camion de vente au déballage, par jour	77,00 €
Manèges et métiers inférieurs à 150 m ² , le m ²	0,75 €
Manèges et métiers supérieurs à 150 m ² , le m ²	0,50 €
Confiseries, tirs et autres, le ml	2,50 €
Spectacle de cirque ou assimilé, par jour	80,00 €
Caution spectacle de cirque ou assimilé	150,00 €

❖ **Cimetières**

a) Tombes en pleine terre

Concession simple (30 ans)	110 €
Concession simple (50 ans)	240 €
Concession double (30 ans)	180 €
Concession double (50 ans)	395 €

Les tarifs appliqués au renouvellement des tombes sont identiques au prix des concessions ci-dessus.

b) Concessions cinéraires

Concession pour 15 ans d'un emplacement cinéraire au sol (coupelle) pour 2 urnes	500 €
Concession pour 15 ans d'un emplacement cinéraire dans la pyramide pour 3 urnes	1 372 €
Concession pour 15 ans d'un emplacement cinéraire dans le nouveau monument (3 urnes)	1 000 €

Renouvellement pour 15 ans d'un emplacement cinéraire (columbarium ou cinéraire au sol) 250 €

❖ **Photocopies**

Photocopie A4 0,18 €

Photocopie A3 0,30 €

❖ **Photocopies ANIM'COM**

Photocopie NB (noir et blanc) A4 0,025 €

Photocopie NB A4 recto verso 0,040 €

Photocopie Couleur A4 0,12 €

Photocopie couleur A4 recto verso 0,22 €

Photocopie NB A3 0,050 €

Photocopie NB A3 recto verso 0,080 €

Photocopie Couleur A3 0,24 €

Photocopie couleur recto verso 0,44€

❖ **Centre Culturel, Foyer de Diefenbach et Gymnases**

Nature de la location	Associations de Puttelange 1ère et 2ème location	Associations de Puttelange à compter de la 3ème location	Privés de Puttelange	Extérieurs (Associations et Privés)	Professionnels Puttelange (sauf banques)	Professionnels Extérieurs + banques + Ets publics (edf, GDF...)
SALLE COMPLETE						
Salle de spectacles + scène + salle traiteur + périmètre bar + charges (fluides)	100 €	200 €	250 €	400 €	420 €	600 €
Supplément salle en gradins	50 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €
Nettoyage	120 €	120 €	150 €	150 €	150 €	150 €

ESPACE BAR						
Périmètre bar + hall + salle traiteur + charges (fluides)	50 €	100 €	100 €	120 €	120 €	150 €
Nettoyage	80 €					
OPTIONS						
Régie son ou lumière, par technicien, par heure	30 €					
DIEFENBACH						
Salle	40 €	140 €	140 €	230 €	230 €	230 €
Nettoyage	80 €					
COSEC						
COSEC seul (manifestations sportives de PAL = gratuit)	100 €	100 €	Non	500 (privés = non)	500 €	600 €
CAC + COSEC (manifestations sportives de PAL = gratuit)	200 €	300 €	Non	Non	600 €	800 €
CENTRE SPORTIF						
Centre sportif seul (uniquement manifestations sportives)	Gratuit	Gratuit	Non	600	Non	Non
Centre sportif + COSEC (uniquement manifestations sportives)	Gratuit	Gratuit	Non	1 000	Non	Non
PREAU DE L'ECOLE DE DIEFENBACH						
	50 €	100 €	100 €	120 €	120 €	150 €

Nettoyage	30 €
-----------	-------------

Casse de la vaisselle, la pièce	2 €
Caution du matériel (sono, tentes et garnitures)	500 €
Caution à la réservation de l'espace culturel, du foyer, du préau ou des gymnases	500 €
Caution pour l'utilisation du pupitre de contrôle du tableau de marquage	500 €

Nombre de voix POUR : 17 / MARTINET	Nombre de voix CONTRE : 4 / MM. NEUMANN, MULLER et Mmes ISLER, Nombre d'ABSTENTIONS : 0 /
--	--

9) Demandes de subventions

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide :

- d'attribuer une subvention de 100 euros à l'Amicale des Secrétaires de Mairie de la Région de Sarreguemines,

Nombre de voix POUR : 21 /	Nombre de voix CONTRE : 0 /	Nombre d'ABSTENTIONS : 0 /
----------------------------	-----------------------------	----------------------------

- de ne pas donner pas suite à la demande de subvention déposée par l' Association de Prévention Routière.

Nombre de voix POUR : 21 /	Nombre de voix CONTRE : 0 /	Nombre d'ABSTENTIONS : 0 /
----------------------------	-----------------------------	----------------------------

Divers et communications

M. le Maire rend compte des décisions prises (engagements) :

2021-01	VISCONTI/DEHLINGER	15909	21/01/2021
2021-02	WMG architecte	14791.99	21/01/2021
2021-03	MATEC	1032	21/01/2021
2021-04	BONNET THIRODE	25200	21/01/2021
2021-05	STORANCY	6215.81	21/01/2021
2021-06	SETEC	1530.41	21/01/2021
2021-07	MATEC	2400	21/01/2021
2021-08	ACE BTP	3184.5	21/01/2021
2021-09	HUSSON INTER	4538.4	22/01/2021
2021-10	PRODIVERT	1800	22/01/2021
2021-11	KLEIN Jean	397.43	22/01/2021
2021-12	SVH FRANCE	287.83	22/01/2021
2021-13	NILFISK ADVANCE	278.28	22/01/2021

2021-14	JEREMIE TOITURE	2366.64	22/01/2021
2021-15	MOSAÏK CRISTAL	4296	22/01/2021
2021-16	BUREAUVER	485.02	22/01/2021
2021-17	FREYERMUTH	5943.6	25/01/2021
2021-18	FREYERMUTH	2322	01/02/2021
2021-19	EGSM	188.76	01/02/2021
2021-20	AGENGRAP	410.4	03/02/2021
2021-21	SCMS.Europe	1504.8	05/02/2021
2021-22	PCS	474	05/02/2021
2021-23	EGSM	128.71	05/02/2021
2021-24	VISCONTI CIE	1380	08/02/2021
2021-25	CARDIA PULSE	514.8	09/02/2021

SDIS : regroupement de l'unité opérationnelle de Hoste et l'unité opérationnelle de Puttelange

REC SOLAR Hambach

Agrément « animation locale » délivré par la CAF pour l'Espace de Vie Sociale et proposition de participation.

Garantie d'emprunt LOGIEST

E-book sur les tisanes

M. NEUMANN évoque les points suivants :

- l'épicerie solidaire devrait se rapprocher du Secours Populaire pour obtenir un agrément (*Réponse : l'information sera transmise à l'épicerie solidaire*) ;
- l'espace réservé aux élus de l'opposition sur le futur site internet et dans le bulletin municipal (*Réponse : un encart dédié sera prévu pour les membres de l'opposition comme précisé lors des précédents conseils municipaux, lorsque le nouveau site internet sera opérationnel et que le bulletin municipal sera finalisé*) ;
- la possibilité d'organiser les commissions en fin de journée (*Réponse : les intervenants extérieurs ne se déplacent qu'aux heures ouvrables de la mairie, certains élus membres des commissions ont d'autres réunions en soirée ce qui ne permet pas toujours de prévoir les commissions en soirée. Les projets structurants feront l'objet d'une commission permettant au plus grand nombre d'y participer*).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40

Puttelange-aux-Lacs, le 16 février 2021

Le Maire,

Claude DECKER

